Document generated on 04/26/2025 11:28 a.m.

Assurances

Assurances

FAITS D'ACTUALITÉ

Rémi Moreau

Volume 70, Number 1, 2002

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1107560ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1107560ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)
2817-3465 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Moreau, R. (2002). FAITS D'ACTUALITÉ. *Assurances*, *70*(1), 121–134. https://doi.org/10.7202/1107560ar

Tous droits réservés © Université Laval, 2002

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

FAITS D'ACTUALITÉ: 1. Retour des assureurs aux principes de base
Moreau, Rémi
Assurances; Apr 2002; no 1; ProQuest
pg. 121

FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

1. Retour des assureurs aux principes de base

L'année catastrophique historique qui s'est terminée le 31 décembre dernier a forcé les assureurs à revenir aux principes de base, parfois d'une façon élégante, parfois brutalement aux dires de certaines associations professionnelles consuméristes, car certains assureurs n'ont pas hésité à résilier massivement les contrats en cours dans le but de modifier les formulaires. Les assureurs n'ont d'autre alternative que de faire un impérieux virage vers la technicité, car les profits d'investissement avaient cessé de compenser les pertes techniques et ce, même avant le 11 septembre 2001. Le retour à la technicité, voire à la profitabilité, fut fait sous le signe d'une majoration des taux, variant entre 25 % et 100 %, conjuguée avec une révision des conditions contractuelles.

Il faut dire que les négociations des traités avec les réassureurs, en fin d'année 2001, ont été ardues, tant sur le plan des conditions tarifaires et des garanties pour 2002 que sur les conditions particulières exigées aux cédantes. Par exemple, il est clair, désormais, que les actes de terrorisme dans le cas des grands risques industriels, sont actuellement inassurables et dûment exclus, du moins aux États-Unis, en l'absence de la législation fédérale projetée sur un fonds gouvernemental de réassurance (voir la rubrique suivante).

2. Le projet de loi du gouvernement américain portant sur un fonds de réassurance en cas de risques terroristes est toujours en veilleuse

Dans la foulée des attentats terroristes du 11 septembre, la Chambre des représentants avait adopté, à la fin de novembre, un programme gouvernemental fédéral destiné notamment à couvrir à concurrence de 90 % des sinistres assurés excédant un milliard de dollars, assorti de diverses conditions liées à d'éventuelles poursuites

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

en cas de terrorisme. Le projet permettait au gouvernement d'effectuer des prêts aux assureurs faisant face à des pertes liées au terrorisme pouvant s'élever à 100 millions de dollars par assureur. Trois diverses versions du projet initial furent apportées au Sénat en décembre ; aucun n'a pu faire un consensus. Ce projet n'a pas franchi l'étape du vote au Sénat pour divers motifs, l'un étant que le fonds de garantie devait être lié à la réforme des poursuites judiciaires (*tort reform*), un autre (*farm policy*) suscitant la controverse.

Comme la législation n'a pu été adoptée au Sénat et ratifiée par le Congrès, les assureurs ne pouvaient désormais plus, depuis le 31 décembre, réassurer leurs grands risques face aux attentats terroristes dans le cadre de leurs renouvellements de 2002. Le risque de terrorisme devenait désormais exclu dans les formulaires de base aux États-Unis, ou dans le meilleur des cas, assorti de limitations. Toutefois, le NAIC (National Association of Insurance Commisioners) annonçait, après que le Congrès eut ajourné, qu'il ne permettrait la bien fondé de telle exclusion uniquement si les actes de terrorisme provoquait des dommages assurés supérieurs à 25 millions de dollars. De plus, telle exclusion ne devait affecter uniquement les nouvelles polices des entreprises émises ou encore celles renouvelables après le 1er janvier.

3. Le projet de pool français contre le terrorisme

Le projet de pool français de réassurance en cas de terrorisme, sous l'égide du réassureur d'État, la Caisse Centrale de Réassurance, formé d'assureurs et de réassureurs français, peut garantir les conséquences des attentats terroristes jusqu'à concurrence de 1,5 milliard d'euros par année (1,33 milliard de dollars US). La première tranche, payable jusqu'à 250 millions d'euros, est assumée par les assureurs impliqués dans un sinistre ; la seconde tranche, payable jusqu'à concurrence de 750 millions d'euros, est assumée par les réassureurs impliqués. La Caisse Centrale de Réassurance intervient ensuite en excédent, mais pour un montant limité à 500 millions d'euros, lequel montant doit être remboursé par les assureurs impliqués sur une période de dix ans.

Le gouvernement français peut garantir ensuite en sus de 1,5 million d'euros par année par l'intermédiaire de la Caisse Centrale de Réassurance.

4. Les tests génétiques et l'assurance

La formation et la prise d'effet du contrat d'assurance est liée à l'offre du preneur par la proposition. Ce n'est qu'à partir de

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

l'acceptation de la proposition que le contrat d'assurance est conclu. L'assureur a intérêt à connaître les particularités du risque qui lui est présenté dans la proposition. En l'absence d'une divulgation complète du risque par le preneur ou d'une analyse minutieuse du risque par l'assureur, l'assureur est incapable de connaître l'étendue du risque.

En Angleterre, les assureurs obligeaient leurs clients, suite aux déclarations précontractuelles dans la proposition, à passer un test génétique. En assurance de personnes (assurance vie et assurance maladie ou accident), on a craint de voir les assureurs profiter des progrès de la science génétique pour augmenter les primes ou même refuser d'assumer le risque en fonction de l'état des gènes. Devant les fortes protestations des assurables, le gouvernement a décrété cette pratique illégale.

5. Récentes transactions dans l'industrie de l'assurance de personnes

Le 17 décembre dernier, Sun Life achetait son grand rival, la compagnie Clarica. La vente était évaluée à 7,3 milliards de dollars. La transaction s'effectuera par échange d'actions, une action de Clarica étant convertie en 1,5135 action ordinaire de Sun Life. Une fois la transaction complétée, Sun Life devrait afficher des revenus de 21,7 milliards de dollars et un actif de 140,2 milliards de dollars. Toutefois, les activités de Clarica devraient rester distinctes au sein de Sun Life.

Cette intégration devrait entraîner l'élimination de quelque 1 500 postes au sein des deux sociétés, sur un total de 8 600. Elle devrait prendre environ deux ans. Réunis en assemblée spéciale, le 6 mars dernier, les actionnaires de Clarica ont accepté l'offre d'achat de la Sun Life pour 6,9 milliards de dollars entièrement en actions.

Par ailleurs, en février dernier, La Financière Manuvie annonçait sa décision d'acquérir la compagnie d'assurance vie Zurich du Canada, permettant à Manuvie d'ajouter à son portefeuille quelque 193 000 contrats d'assurance vie. La conclusion de la transaction était prévue pour le 25 mars dernier. Cet ajout permettrait à Manuvie de franchir le cap du milliard de dollars en primes annuelles brutes pour son portefeuille canadien d'assurance vie individuelle. L'entente comprend également les produits de gestion du patrimoine, de rente individuelle, de fonds distincts ainsi que de régimes de retraite de Zurich Canada.

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

Il s'agissait de la deuxième transaction, en un an, entre ces deux assureurs, car en avril 2001, la société torontoise Manuvie avait acquis le portefeuille d'assurance collective et maladie de la division canadienne de Zurich.

6. John Phelan devient le nouveau président de American Re

John P. Phelan, actuellement président de Munich Re Canada et fondé de pouvoir de la Munich Re au Canada, a pris la barre de American Re, suite à la démission de Edward J. Noonan, président et chef de la direction. Cette nomination a pris effet le 1 avril dernier. American Re, une filiale du groupe Munich Re, est un chef de file en matière de souscription de réassurance aux États-Unis. Munich Re est le plus important réassureur mondial. Il possède quelque 60 bureaux disséminés dans une soixantaine de pays.

7. Connaissez-vous le stachybotrys ?

Le mot « stachybotrys », autrefois réservé à quelques initiés, est en voie non seulement d'être largement connu du grand public, mais il risque aussi de donner des maux de tête non seulement à ceux qui sont contaminés par ce « stachy », mais aussi aux assureurs.

Le « Stachybotrys chartarum » est une contamination fongique, sorte de champignon filamenteux microscopique ou de moisissure toxigénique qui se cache dans les bâtiments humides où on retrouve des infiltrations d'eau. Le Stachy provoque l'asthme, divers symptômes apparentés à la grippe et des maux de tête violents.

Il se développe à l'intérieur des bâtiments endommagés par l'eau et l'humidité à la suite d'inondation par reflux d'égouts, tuyauterie ou toiture défectueuse. La contamination prend l'apparence de taches noires à la surface de matériaux, tels le bois, le papier ou le carton des panneaux de gypse.

L'ampleur des travaux de décontamination peut être proportionnelle à l'importance de la source de décontamination, soit du simple nettoyage des surfaces jusqu'à la reconstruction de certaines structures.

N'eût été des événements du 11 septembre 2001, le « Stachybotrys » serait peut-être l'une des plus répercutante histoire d'assurance de l'année 2001. En effet, en juin dernier, un jury de l'État du Texas octroya à Melinda Ballard et à sa famille un montant de 32 millions de dollars qu'elle réclamait dans le cadre d'une poursuite

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

contre son assureur, Farmers Insurance Group, qui avait frauduleusement camouflé certains aspects liés à sa réclamation au lieu, comme il le devait, d'agir dans le cadre de son devoir de conseil.

Dans le seul État du Texas, on comptait, à la fin de 2001, plus de 60 000 sites actifs de Stachybotrys faisant l'objet d'une réclamation. En Californie, on compterait actuellement 2 000 poursuites pendantes.

Dans les assurances résidentielles aux États-Unis, la moisissure fait l'objet d'une exclusion mais les polices couvrent les réclamations reliées aux infiltrations d'eau.

On ignore actuellement les conséquences d'un problème qui, potentiellement, pourrait prendre l'ampleur des risques, tels ceux du tabac ou de l'asbestose.

8. Les risques de feux de forêt vont en s'accentuant

Selon les données issues du ministère des Ressources naturelles du Canada, on a rapporté, pour les neuf premiers mois de 2001 (janvier à septembre) quelque 7 200 incendies de forêt, soit une surface de plus de 606 472 hectares. Si énorme que puisse être ce chiffre, il est encore considérablement moindre qu'aux États-Unis, où on rapportait, l'an dernier, 61 617 feux de forêt couvrant 1,2 million d'hectares. Les pertes économiques liées aux feux américains s'élevèrent à 10 milliards de dollars en 2001.

En terme d'assurance, les grandes étendues de forêts, qui sont du domaine public, ne sont pas assurées. Il reste néanmoins que les assureurs peuvent assumer les coûts pour combattre les incendies ainsi que les pertes de forêts privées. À cet égard, les années 1991 et 1993 furent particulièrement coûteuses pour les assureurs américains. En 1991, les feux qui avaient dévasté les collines de San Francisco et qui avaient fait 25 morts et des milliers de sans-abri, avaient coûté 1,5 milliard de dollars aux assureurs. En 1993, les pertes assurables liées aux incendies de forêts sauvages dans la région de Los Angeles furent supérieures à 1,1 milliard de dollars.

D'une façon générale, on dénombre annuellement au Canada quelque 10 000 feux de forêt annuellement, entre avril et octobre, soit une perte d'environ 2,5 millions d'hectares de forêts sauvages. Les forêts sauvages canadiennes totalisent plus de 415 millions d'hectares, soit 10 % de l'ensemble des forêts dans le monde.

Les risques de feux de forêts pourraient s'accentuer dans les années à venir, tant au Canada qu'aux États-Unis, à cause du au réchauffement planétaire et du manque de pluie estivale, mais aussi

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

de facteurs humains, tel le retour de la population vers les milieux ruraux et forestiers et le manque de vigilance lors des visites des parcs boisés et forêts publiques.

9. 2001 : les catastrophes causées par l'homme dominent les catastrophes naturelles

En 2001, les catastrophes naturelles ont coûté moins cher aux assureurs que celles du fait de l'homme. Ce constat vient des attentats antiaméricains du 11 septembre, mais aussi, dans une moindre mesure, de l'explosion d'une usine toulousaine, de la destruction d'une plate-forme pétrolière au large du Brésil et aussi du sinistre informatique surnommé Code rouge.

Les événements du 11 septembre ont coûté près de 20 milliards de dollars à l'industrie de l'assurance de biens et pertes d'exploitation. Si l'on prend en compte les contrats d'assurance vie et les contrats d'assurance de responsabilité, la facture pourrait avoisiner les 80 milliards de dommages. Il est étonnant de constater que les experts, dans leur prédictions annuelles de début d'année, n'ont jamais envisagé le risque terroriste comme catastrophe possible.

Les événements climatiques catastrophiques, s'élevant à 9 milliards de dollars, ne représentent, en 2001, que 28 % de la facture totale.

Comme on peut le constater, le mois de septembre aura été, sur tous les plans, cauchemardesque pour l'industrie mondiale de l'assurance. Voici les 5 plus grands sinistres de 2001, tel qu'identifié par Swiss Re :

Événement	Mois	Dommages assurés
Attaques antiaméricaines	Septembre	Plus de 70 milliards $
Tempête Allison (U.S.A.)	Septembre	2,5 milliards $
Inondations, grêles et tornades (U.S.A.)	Avril	1,9 milliard $
Explosion de l'usine AZF de Toulouse	Septembre	0,6 milliard $
Typhon au Japon	Septembre	0,5 milliard $

En 2000, les catastrophes assurées totalisèrent 10,6 milliards de dollars U.S., (7,5 milliards de dollars attribuables aux catastrophes naturelles et 3 milliards aux catastrophes du fait de l'homme), un montant moindre que celui de 1999 qui était de 32,9 milliards de

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

dollars U.S. En cette année 2000, Sigma avait répertorié 351 événements catastrophiques où plus de 17 000 personnes ont trouvé la mort. Les inondations furent le principal fléau.

10. Le réveil brutal du volcan Nyiragongo

Le Nyiragongo, un volcan d'une rare ampleur, a dévasté la ville de Goma, dans l'est de la république démocratique du Congo, entre le 18 et le 20 janvier 2002, faisant 40 morts et 500 000 sans-abri. En 1977, la dernière éruption du Nyiragongo, qui culmine à 3425 mètres, à une dizaine de kilomètres au nord de Goma, avait tué deux mille personnes en trente minutes.

La coulée de lave incandescente de plus de deux kilomètres de large et de deux mètres d'épaisseur a détruit plus du tiers de la ville de Goma, qui fut le théâtre de pillage.

11. La faillite d'Enron oblige l'administration Bush à modifier la réglementation des fonds de pension

La faillite d'Enron priverait des milliers d'employés de la société de leur économies de retraite accumulées dans de fonds de pension de l'entreprise. Il semble que 11 employés et ex-employés ont perdu, en quelques mois, depuis la débâcle du négociant en énergie, plus d'un milliard de dollars. Le titre d'Enron, qui se transigeait à 83 dollars il y a un an, ne vaudrait plus que 70 cents aujourd'hui. Les employés ont été empêchés par Enron de céder leur titre dès que la débâche d'Enron était devenue prévisible.

Pour parer à une réglementation trop laxiste s'appliquant aux régimes de retraite « maison », désignés « plans 401 (k) », parce que les investissements n'y son pas plafonnés comme dans les fonds de pension classiques, le président Bush a annoncé une réforme de la réglementation. À cet égard, la Chambre des représentants a commencé à étudier une loi autorisant tout employé participant au plan 401 (k) de s'en retirer, à leur discrétion, après trois ans de participation continue.

Comme rien n'a été évoqué, à ce jour, pour dédommager ces employés et retraités d'Enron, un groupe important de salariés ont entamé des poursuites judiciaires contre la compagnie.

Par ailleurs, deux assureurs couvrant la responsabilité civile des administrateurs de la Société Enron, à savoir Royal Insurance Co. of America et St. Paul Mercury Insurance Co., qui soucrivent ce risque à concurrence de 50 millions de dollars, en excédent de 350 millions de dollars, ont demandé, par requête au tribunal de la

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

faillite, l'autorisation d'aviser la Société de résilier leur police en alléguant un motif de fausse représentation (« *material misrepresentation* »).

12. L'asbestose, un sinistre toujours latent

On estime à environ 500 000 le nombre de réclamations liées à l'asbestose, et ce nombre pourrait s'élever jusqu'à 1,1 million de cas, selon l'American Insurance Association (AIA).

L'asbestose serait, après la catastrophe du 11 septembre 2001, l'une des plus importantes catastrophes à laquelle a dû faire face l'industrie de l'assurance en 2001.

13. La nouvelle exclusion « pretzel »

Le président Bush eut une légère défaillance, dans son salon de la Maison Blanche, un dimanche de janvier, alors qu'il écoutait un match de football » La cause : il avait ingurgité un pretzel qui, semble-t-il, a provoqué une syncope. Il s'est rapidement rétabli de sa perte de conscience.

Aussitôt, de nombreuses compagnies de réassurance et d'assurance de personnes ont commencé à exclure le risque de pretzel, tant dans les polices d'assurance de personnes que les polices d'assurance de responsabilité.

14. Le coût des risques versus les résultats des compagnies américaines d'assurance – 1999-2000

Un récent sondage mené par le RIMS (2000 RIMS Benchmark Survey) entre le coût des risques – par 1 000 $ de revenu en 1999 – et les résultats des compagnies, en l'an 2000, montre que le coût des risques entre 1999 et 2000 a chuté de 7 %, soit de 5,20 $ en 1999 à 4,83 $ en 2000. Le sondage démontre aussi que le rapport combiné d'exploitation de l'industrie de l'assurance commerciale, qui était de 97,6 en 1999, a baissé à 94,8 en 2000.

15. Les plus grands événements de 2001 en gestion des risques

La revue Business Insurance, dans son édition du 24 décembre 2001, publiait, sous le titre « *Top risk management stories of 2001* », les dix plus grands événements dans le milieu de la gestion de risques qui se sont produits en 2001. Les voici, par ordre d'importance :

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

1. Terrorists destroy the WTC (événements du 11 septembre 2001)
2. Ergonomics rules (controverses entres employeurs et assureurs relatives aux normes ergonomiques)
3. Insurers adds new capacity (changements liés aux marchés d'assurance – capitalisation et tarification)
4. Property/Casualty Market hardens (Hausses drastiques des taux d'assurance et rétrécissements des garanties)
5. Reliance Insurance enters liquidation (liquidation annoncée par Reliance, la première découlant des attentats du 11 septembre 2001)
6. Terrorism insurance bill stalls (mise en veilleuse au Sénat en 2001 du programme gouvernemental de garantir les pertes d'excédents en réassurances liées aux attentats terroristes)
7. Asbestos resurgence, costs escalate (recrudescence des poursuites américaines liées à l'asbestose)
8. IRS drops Economic 'Family' theory for captive tax deductions (décision du Internal Revenue Service ne s'opposant plus à la déductibilité des primes payées aux compagnies)
9. E-risk exclusions (difficulté post 11 septembre de trouver des marchés d'assurance relativement aux risques informatiques et aux nouvelles technologies de l'information
10. UPS captive tax ruling (décision d'une cour d'appel fédérale liée au programme d'autoassurance de la compagnie United Parcel Service)

16. Les capacités de souscription de Lloyd's ont atteint un record en 2002

Le Lloyd's de Londres a atteint, en 2002, un chiffre record sur le plan de ses capacités de souscription, soit la possibilité d'accepter un montant de 12,3 milliards de livres de primes (17,6 milliards de dollars US). En 2001, cette capacité se chiffrait globalement à 11 milliards de livres (16,4 milliards de dollars U.S.). L'augmentation de cette capacité s'explique par une injection de capital dans le marché, vu les augmentations de taux annoncées en début d'année.

Parallèlement, les pertes prévisibles pour l'année 2000, à l'instar des pertes de 1998 et de 1999, dépasseraient le milliard de dollars, comme l'indique le tableau qui suit.

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

Année	Capacité	Résultats	% de capacité
1997	10 324	(209)	(2,0)
1998	10 169	(1 065)	(10,0)
1999	9 870	(1 670*)	(17,0)
2000	10 045	1 490*)	(15,0)

• Projections basées sur des résultats non publiés. Les résultats du Lloyd's ne sont rendus publics que 3 ans après l'année concernée.

17. Artguardian propose aux assureurs un instrument de protection sur le web

Un abonné d'Artguardian.com a pu prévenir rapidement les services compétents dès qu'il a décelé une œuvre d'art volée, une vierge à l'enfant, tableau du 16e siècle, qui s'était retrouvée chez un restaurateur de Bruxelles. L'œuvre fut alors immédiatement remise à son propriétaire, l'église Saint-Pierre de Uccle, en Belgique.

Gérard Defrance explique, dans une livraison de *L'Argus de l'assurance* (No 6767, 4 janvier 2002, p. 16), que ce site internet est fondé sur un référencement en ligne d'œuvres d'art. L'abonné dispose d'un espace individuel anonyme pour constituer son propre répertoire, sous forme de fiches. En cas de vol, le système diffuse instantanément un message d'alerte. Il est destiné notamment aux professionnels de l'art, aux assureurs et aux services de police. L'objectif est de gêner la revente grâce à la rapidité de réaction suite à un vol.

Ce service peut être offert par certains assureurs ou courtiers à leur clientèle dans le cadre de programmes d'assurance vol.

18. Les employeurs sont responsables des accidents de la route découlant de l'utilisation d'un téléphone cellulaire par leurs employés dans l'exercice de leur fonction

Dans notre édition d'octobre 2001, nous faisions état d'une première poursuite américaine liée à un accident routier contre un employeur dû à l'utilisation par une employée d'un téléphone cellulaire dans son véhicule automobile. L'employeur en question était la société d'avocats Cooly Godward. Le montant réclamé s'élèverait à 30 millions de dollars.

Un second cas récent ressort des annales judiciaires américaines. D'abord, la compagnie Dyke Industries Inc. vient d'être

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

condamnée à payer un montant de 21 millions de dollars à une dame âgée de 79 ans suite à un accident de la route impliquant un vendeur.

19. France : l'assurance et la banque se rapprochent

Les autorités françaises de contrôle de l'assurance (CAA) et celles de la banque (Commission bancaire) ont signé, en octobre dernier, un accord de coopération en matière de contrôle et d'échange d'information. Ces autorités ont toutefois laissé entendre qu'elles conservent leur identité propre et que cette entente ne devait pas être interprétée comme un pas vers une éventuelle fusion.

Concrètement, cet accord permet de mettre en commun les méthodes de travail et des équipes et l'information sur les réglementations et les normes prudentielles soumises au contrôle des deux institutions.

20. Important règlement en assurance automobile aux États-Unis

Allstate fut l'un des derniers assureurs américains, en Georgie, à négocier un règlement global de 59 millions de dollars dans le cadre d'un recours collectif (l'affaire *Earl et al c. Allstate*) lié à la diminution de la valeur de marché (*market value*) en cas de dommages au véhicule.

L'affaire impliquait quelque 270 000 victimes d'accidents d'automobiles qui réclamaient, à bon droit, d'être compensées pour la diminution de la valeur de marché de leur automobile à la suite d'un accident, en addition des coûts encourus pour la réparation, représentant des montants entre 150 $ et 250 $ par véhicule. Le tribunal a ainsi défini cette diminution de valeur : « the inherent diminish value at issue is the alleged difference between a vehicle's pre-loss value and its post-loss-value after complete and proper repairs ».

21. Le marché mondial de l'assurance aviation durement touché en 2001

Les assureurs mondiaux dans la branche aviation ont fait face à des pertes totalisant 5,8 milliards de dollars en 2001, soit un record historique. Selon la firme londonienne Airclaims Ltd., cette évaluation prend notamment en compte l'ensemble des réclamations

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

pour pertes ou dommages à la coque ou pour les responsabilités diverses suites à des catastrophes aériennes accidentelles ou liées au terrorisme.

La marque historique précédente avait été établie en 1994, où on avait enregistré des pertes totalisant 2,3 milliards de dollars. N'eut été des attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis et de la destruction de 21 appareils flambant neufs de Sri Lanka Airlines, le 30 juillet 2001, par le réseau criminel de rebelles Tigres tamoul, les pertes de 1991 auraient été inférieures à la moyenne.

Par voie de conséquence, c'est la branche assurance aviation qui a connu les tarifs et les conditions de renouvellement les plus élevés en 2002, de l'ordre de 100 % et plus dans certains cas, tant sur les marchés américains qu'européens. Les autres branches n'ont pas échappé aux augmentations, qui furent de l'ordre de 25 % à 75 % des taux de 2001.

22. Les résultats des assureurs IARD canadiens au troisième trimestre de 2001

Les résultats du troisième trimestre de l'année 2001 furent médiocres. Toutes branches confondues, les primes nettes gagnées ont cru de 10,2 % alors que les sinistres ont cru de 10,8 %. Les profits de placement ont été de 509 millions de dollars au cours du trimestre, soit 35 millions de dollars de moins que ceux du trimestre correspondant en 2000. Les pertes de souscription ont été plus élevées de même que les dépenses. Les revenus nets après impôt furent considérablement inférieurs à ceux du troisième trimestre de 2000.

Voyons l'ensemble des résultats du troisième trimestre de 2001 comparés à ceux du premier trimestre de 2000, selon les données du *Quarterly Report, 2nd Quarter, 2001* :

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

	2001 (en millions de dollars)	2000 (en millions de dollars)
Primes nettes émises	5 645	5 135
Primes nettes gagnées	5 302	4 812
Sinistres nets	4 033	3 640
Rapport sinistres à primes net	76,1 %	75,6 %
Frais encourus	1 788	1 581
Rapport de dépenses	33,7 %	32,9 %
Gains techniques avant impôts	- 500	- 392
Rapport combiné	109,8 %	108,5 %
Rapport de souscription	- 9,4 %	- 8,1 %
Revenus de placement avant impôts	509	544
Gains de capital	142	224
Revenus après impôts	157	261

23. Les résultats des assureurs IARD américains au troisième trimestre de 2001

L'industrie américaine de l'assurance de dommages (Property & Casualty insurance industry) a gravement souffert, sur le plan de ses résultats financiers, des événements terroristes du 11 septembre 2001, selon les chiffres publiés par l'organisme Insurance Services Office Inc. (ISO). Après neuf mois d'opération, elle a enregistré des pertes nettes totalisant 3,1 milliards de dollars (par rapport à des profits nets de 16,8 milliards de dollars pour la même période en 2000). Strictement sur le plan de la souscription, les pertes nettes s'élevèrent à 37,5 milliards de dollars. D'autres facteurs ont également contribué à la perte nette globale, notamment da baisse des revenus de placement et le déclin des gains en capital.

24. Le dossier « Statistique » annuel de la Société de l'assurance automobile – Bilan 1990-2000

La SAAQ produit, depuis nombre d'années, des dossiers d'information sur les victimes d'accidents de la route, l'objectif étant d'accroître les connaissances sur les différentes clientèles et l'efficacité des programmes. Ces études ont porté, au fil des ans, sur des thèmes précis, tels un dossier sur les personnes affectées par certaines blessures, un dossier sur la clientèle sous l'angle de l'indemnisation, en fonction de leur occupation au moment de l'accident.

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.

Le Bilan statistique annuel, dont le présent document représente la seconde édition, complète les études qui précèdent. Comme l'explique la chef du Service des études et des stratégies en assurance automobile, dans l'avant-propos, « ce Bilan fait la synthèse des caractéristiques des diverses clientèles de l'indemnisation et suit leur évolution dans le temps » : historique des demandes d'indemnité, différentes catégories de victimes, la réadaptation, l'utilisation des recours (révision et appel) et les atteintes permanentes.

Reproduced with permission of the copyright owner. Further reproduction prohibited without permission.